
VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES EN FRANCISATION

Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles propose différentes formules de cours qui visent à la fois l'apprentissage du français, l'intégration à la société québécoise et la connaissance des valeurs communes. Ces cours sont offerts gratuitement par des mandataires de différents établissements (universités, cégeps et commissions scolaires), par des organismes communautaires et des entreprises.

L'offre de service de francisation du Ministère est diversifiée : francisation à l'étranger, cours en ligne au Québec et à l'étranger, cours réguliers à temps complet au Québec, cours spécialisés et cours en milieu de travail à temps partiel. De plus, le Ministère met à la disposition de toute personne intéressée à se perfectionner une banque d'exercices de français en ligne.

En 2010-2011, le Ministère a offert des cours à 28 000 élèves.

1. COURS DE FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

À l'étranger, le Ministère s'appuie sur un réseau de partenaires en mesure d'offrir des cours de français aux personnes qui font une demande de certificat de sélection du Québec (CSQ) ou qui ont obtenu un CSQ et qui veulent entreprendre l'apprentissage du français ou améliorer leur maîtrise de la langue avant leur arrivée au Québec.

- **Cours donnés par des partenaires à l'étranger** : Depuis cinq ans, des activités de promotion et de recrutement sont mises en œuvre dans les pays qui présentent un bassin important de candidates et candidats ayant un profil socioprofessionnel intéressant, mais où le français n'est pas la langue d'usage. À cet égard, le Ministère a établi un solide réseau de partenaires œuvrant dans les pays où le Québec souhaite recruter des immigrants. Ces partenaires ont une grande expertise dans l'enseignement du français et sont habilités à administrer des tests reconnus internationalement, qui attestent la compétence en français des candidates et candidats. Au 31 mars 2011, le Ministère avait signé 97 ententes avec des Alliances françaises, des Instituts français et des Centres culturels français.

Un fonds documentaire sur la langue, les valeurs et la culture québécoises est également envoyé à chaque nouveau partenaire. Les cours suivis avant la délivrance du CSQ sont à la charge des candidates et candidats à l'immigration. Cependant, le Ministère rembourse, jusqu'à concurrence de 1 500 \$, les coûts des cours de français suivis dans le réseau des partenaires du MICC après l'obtention d'un CSQ. La demande de remboursement doit être présentée au moment de l'installation au Québec.

VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES EN FRANCISATION

2. COURS DE FRANÇAIS EN LIGNE

- **Cours de français en ligne (FEL) :** Le cours de français en ligne (FEL) s'inscrit dans les opérations stratégiques du Ministère et répond aux objectifs de modernisation de l'État en adaptant les services de francisation aux besoins des candidates et candidats à l'immigration et des personnes immigrantes. Depuis avril 2008, le cours de niveau intermédiaire est offert aux candidats à l'immigration détenteurs d'un CSQ, afin de leur permettre de perfectionner leur français dès l'étranger. Ce cours est également offert aux personnes immigrantes résidant au Québec. L'inscription se fait en ligne et l'entrée des élèves est en continu. En 2010-2011, 4 563 personnes se sont inscrites au cours de français en ligne, dont 3 206 en formule standard avec tuteurs (2 061 à l'étranger et 1 145 au Québec) et 1 357 en formule autoformation (884 à l'étranger et 473 au Québec). Un cours de niveau avancé est en préparation, de même que des modules d'autoapprentissage en ligne pour divers domaines professionnels (santé et sciences infirmières; génie et sciences appliquées; administration, droit et affaires). La mise en œuvre de ces nouveaux services est prévue pour 2012.
- **Banque d'exercices en ligne :** La Banque d'exercices en ligne enrichit l'apprentissage du français. Accessible dans le site Internet du MICC, elle est offerte à toute personne voulant parfaire sa maîtrise du français. Elle comporte environ 700 exercices de différents degrés de difficulté. Depuis 2006, on enregistre environ 200 000 visites du site par année.

3. COURS DE FRANÇAIS AU QUÉBEC

3a) Cours réguliers à temps complet : Des cours réguliers à temps complet sont offerts par une quarantaine de mandataires, dans la plupart des régions du Québec. Il existe deux programmes, l'un général pour les personnes immigrantes scolarisées et l'autre adapté aux personnes immigrantes peu scolarisées ou peu alphabétisées. Le programme général est offert selon une formule en trois cours de niveaux progressifs, d'une durée de 11 semaines chacun, sur une base de 30 heures par semaine, pour un total de 990 heures. Le programme adapté aux personnes peu scolarisées comporte quatre cours d'une durée de 11 semaines, à raison de 25 heures par semaine, pour un total de 1 100 heures. En 2010-2011, les cours réguliers à temps complet du MICC ont rejoint 12 877 élèves.

3b) Cours réguliers à temps partiel : Le programme général pour les personnes immigrantes scolarisées est aussi offert à temps partiel, avec une intensité variant de 4 à 12 heures par semaine; il est offert le jour, le soir ou les fins de semaine. Les cours à temps partiel sont offerts principalement par les mandataires communautaires du Ministère. En tout, une soixantaine d'organismes offrent ces cours dans tous les coins du Québec. En 2010-2011, cette formule a permis au Ministère de rejoindre 9 918 élèves.

VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES EN FRANCISATION

3c) Cours spécialisés à temps partiel : Des cours de communication orale et de français écrit sont offerts. Le Ministère donne des cours qui s'adressent à des personnes immigrantes désirant acquérir des connaissances linguistiques propres à leur domaine de formation initiale afin de poursuivre des études, de se recycler ou d'accéder plus facilement aux ordres professionnels.

Ainsi, des cours de français pour infirmières et infirmiers sont donnés régulièrement dans le cadre de la formation professionnelle d'appoint assurant l'accès à la profession. Un autre cours spécialisé s'adressant aux hygiénistes dentaires formés à l'étranger est offert régulièrement. De plus, on trouve des cours spécialisés à l'intention de personnes formées dans le domaine du génie et des sciences appliquées, de la santé et de l'administration, du droit et des affaires. Enfin, des cours s'adressant à des clientèles particulières sont aussi offerts (par exemple, les aides familiales résidentes, les parents en milieu scolaire, les personnes isolées). En 2010-2011, les cours spécialisés ont permis au Ministère de rejoindre plus de 2 700 élèves.

3d) Cours en milieu de travail à temps partiel : Le Ministère offre des cours de français en milieu de travail pour répondre aux besoins des travailleuses et travailleurs immigrants ne pouvant bénéficier des cours réguliers à temps complet ou à temps partiel. Pour intensifier ses interventions en milieu de travail, le Ministère continue d'établir des partenariats avec les principaux intervenants intéressés, tant du gouvernement et des institutions que des milieux patronal, syndical et communautaire. Ainsi, depuis trois ans, grâce aux efforts du MICC et de tous ses partenaires, 8 000 personnes immigrantes ont participé à des cours de français en milieu de travail. En outre, le MICC contribue à la Stratégie commune d'intervention de Montréal 2008-2013 et joue un rôle de leader au sein du *Comité de gouvernance sur la francisation en milieu de travail*.

4. CENTRE D'AUTOAPPRENTISSAGE DU FRANÇAIS (CAF)

Le Centre d'autoapprentissage du français de Québec s'adresse aux travailleuses et travailleurs en emploi de même qu'aux personnes qui désirent s'intégrer au marché du travail. Il donne accès à divers services : l'évaluation des connaissances en vue de l'élaboration d'un parcours individualisé de formation et d'apprentissage, l'utilisation d'outils informatiques et la participation à des ateliers de conversation. L'inscription se fait sur rendez-vous et l'entrée au programme est en continu. En 2010-2011, le Centre d'autoapprentissage a rejoint 638 travailleuses et travailleurs immigrantes qui voulaient perfectionner leur français.

SOUTIEN FINANCIER AUX PERSONNES IMMIGRANTES

Aide financière aux élèves : Le Ministère offre de l'aide financière durant la formation en classe. Selon leur catégorie d'immigration, les élèves à temps complet ont accès à des allocations de participation de 30 \$ ou 115 \$ par semaine, ainsi qu'à certains autres avantages

VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES EN FRANCISATION

comme le remboursement des frais de garde ou de transport. Le Ministère offre aussi une allocation de frais de garde pour les enfants des personnes inscrites à temps partiel.

HARMONISATION DE L'OFFRE DE SERVICE

L'offre de service est basée sur trois grands principes : franciser plus tôt, en amont du processus d'immigration, franciser plus, en rejoignant une plus grande clientèle, et aussi franciser mieux, en arrimant le contenu des cours aux besoins particuliers de la pratique de certaines professions. Voilà comment l'intégration des nouveaux arrivants se fera plus rapidement dans une société où le français est la langue officielle.

La collaboration entre le MICC, ses mandataires et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport vise un objectif d'harmonisation de l'offre de service de francisation gouvernementale, afin de mieux répondre aux besoins des personnes immigrantes.

Direction générale de la francisation
Novembre 2011